

le RÉFLEXE

Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) - Décembre 2019

Bonification de la couverture ambulancière

Une victoire pour les paramédics et la population de Charlevoix

p. 12



Crise au Groupe Capitales Médias

***Le Soleil* renaît en coop**

p. 8

Mot de la présidente

Mes souhaits de Noël... vraiment ???

p. 2



Conseil central
de

Québec Chaudière-Appalaches

CALENDRIER DE FORMATIONS DU CONSEIL CENTRAL



Inscription

Vous trouverez le formulaire d'inscriptions pour les sessions de formation sur le site Web du conseil central. Vous n'avez qu'à le compléter en ligne selon la session choisie en y indiquant vos coordonnées personnelles sans oublier votre adresse électronique au plus tard quinze jours avant la tenue de la session.

Lieu et horaire des sessions

155, boulevard Charest Est, Québec.
9 h à 17 h pour toutes les sessions au calendrier.

JANVIER 2020

8-9 Trésorerie
15-16 ISST *
21-22-23 Exécutif syndical 1
28 Entraide

FÉVRIER 2020

11 Comité de surveillance
12-13-14 Exécutif syndical 2
18-19 Trésorerie

MARS 2020

10 Comité de surveillance
17-18-19 Exécutif syndical 1
23-24 ISST *
24 Secrétariat
25-26 Trésorerie

AVRIL 2020

2 Entraide
7-8 Support administratif
20-21 Suivi d'un dossier de victime de lésion professionnelle **
29-30 Information dans nos syndicats
29-30 Trésorerie

MAI 2020

5-6-7 Exécutif syndical 1
14 Secrétariat
20-21 ISST *
21 Comité de surveillance

JUIN 2020

3-4 Trésorerie
3-4-5 Exécutif syndical 2

* Le salaire est remboursé à 100 % sur présentation obligatoire d'un talon de paie.
** Vous devez obligatoirement présenter un talon de paie.



Conseil central
de
Québec-Chaudière-Appalaches

Pour information :

418 647-5824 • www.ccqca.csn.qc.ca • ccqca@csn.qc.ca

RÉFLEXE

Le *Réflexe* est publié quatre fois par année par le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN).

Il est tiré à 1 100 exemplaires et est distribué gratuitement à tous les syndicats affiliés au conseil central.

155, boulevard Charest Est,
bureau 200
Québec (Québec) G1K 3G6
Téléphone : 418 647-5824
Courriel : ccqca@csn.qc.ca

Rédaction: Ann Gingras et Nicolas Lefebvre Legault

Conception et réalisation:
Nicolas Lefebvre Legault

Édition et correction:
Bérengère Lottin

Crédit photos: Archives CSN, Ann Gingras,
Nicolas Lefebvre Legault, François Proulx-Duperré et Pascal Rathé.



Mes souhaits de Noël.... vraiment ???

Encore la période des Fêtes, ce temps de l'année où nous sommes joyeux et fébriles. Quoi souhaiter? Qu'est-ce que je voudrais bien? Hmmmm, plusieurs choses en commençant par des élu-es politiques qui représentent véritablement les intérêts de l'ensemble de la population et non une infime partie.

C'est clair que le dossier des maternelles 4 ans me vient automatiquement à l'esprit.

Quel bordel, la preuve d'un gouvernement borné, sans véritables préoccupations, ni pour les tout-petits ni pour les parents. Ah! Nous sommes peut-être allés trop vite nous dit le premier ministre Legault. Tu penses????? Misère, c'est pourtant ce que l'on dit depuis le début.

Alors que le gouvernement caquiste dit que les surplus appartiennent à la population, on entend régulièrement que ce dernier souhaite des services de santé et une éducation de qualité. Cela signifie aussi des conditions de travail et des conditions salariales décentes pour le monde qui se consacrent aux autres, et ce, tous les jours. Voilà que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) nous révèle que la rémunération globale des fonctionnaires québécois est 6,2 % moins élevée que celle de l'ensemble des autres salarié-es des entreprises de 200 employés et plus. J'ose espérer qu'une étude approfondie ne sera pas nécessaire pour que notre cher gouvernement comprenne que nos services publics sont loin d'être attrayants.

Pour rendre les milieux attrayants, ça prendrait, au départ, une bonne dose de respect. Comment expliquer la multiplication des médecins qui œuvrent pour les employeurs et qui remplissent leurs poches en écœurant les travailleuses et travailleurs qui sont victimes d'accidents de travail.

Les médecins dits « experts » de l'employeur et les médecins traitants ont pourtant étudié la même chose, ils ont eu la même formation et timent, quand vient le temps d'un accident de travail, le médecin traitant est vu comme un deux de pique. Le Collège des médecins du Québec nous annonce qu'il travaille pour encadrer le domaine de l'expertise médicale. Je veux bien, mais il y a cinq ans, nous avons reçu Yves Robert du collège des médecins lors de notre journée thématique en santé-sécurité et il nous disait à l'époque que le collège y travaillait. Faudrait quand même que le résultat ne soit pas aussi long que pour être diplômé en médecine. Il s'agit carrément d'un détournement des fonds publics. Nous formons collectivement, à des frais faramineux, des individus pour pratiquer la médecine, pour soigner le monde et ces derniers finissent par se spécialiser en expertises médicales, en arbitrage médical et en étant au solde des employeurs. Tout ça alors que plusieurs n'ont même pas de médecins de famille. C'est honteux!

Là-dessus, le ministre du Travail nous promet une réforme en profondeur des lois en santé et sécurité au travail, ce qui devrait nous donner froid dans le

dos puisque c'est un ancien procureur patronal.

Dans mes souhaits, bien sûr, des contrats pour la Davie. Encore cette année, à l'aube du temps des Fêtes, les hommes et les femmes de ce chantier font face à un carnet de commandes, moins vide que d'habitude, mais aucun travail concret avant la fin de l'année 2020. Une décision d'un troisième chantier était imminente avant le déclenchement de la campagne électorale et là, plus personne n'en parle.

À vrai dire, nos revendications sont plus que des souhaits, plus que des rêves, mais plutôt des revendications justes, légitimes et plus que méritées.

Bien qu'il ne reste que quelques jours à l'année 2019 pour se faire entendre, l'an 2020 doit être le reflet de notre volonté d'avoir gain de cause dans nos diverses luttes. Il n'y a aucune place pour de simples souhaits. Rien ne tombe du ciel selon la bonne foi de nos gouvernements ou des employeurs. Comme on dit, les bottines doivent suivre les babines. Si nous sommes convaincus de la justesse de nos revendications, démontrons toute notre détermination et notre solidarité les uns envers les autres.

Au nom de l'équipe du conseil central, je vous souhaite de belles et heureuses Fêtes. Je souhaite que vous puissiez faire le plein d'énergie afin que nous puissions être à la hauteur des défis qui nous attendent. Nos membres ne méritent rien de moins. ■

Dépôt des demandes du secteur public CSN

C'est une manifestation de plus de 600 personnes qui a accompagné, le 30 octobre dernier, le comité de négociation du secteur public de la CSN pour le dépôt des demandes syndicales au Conseil du trésor.

Pas de front commun

Malgré une volonté affichée des quatre fédérations du secteur public de la CSN, il n'a pas été possible de former un front commun intersyndical pour cette ronde de négociation. Bien que la CSN, la CSQ et la FTQ partagent certaines grandes orientations, elles ne s'entendent pas sur les moyens à prendre et les objectifs à atteindre (il y a notamment des divergences sur les demandes salariales).

Le nécessaire coup de barre revendiqué par la CSN est de 3 \$ l'heure dès la première année de la convention collective pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs des réseaux. Ce montant fixe traduit une attention particulière que nous portons à celles et ceux qui gagnent le moins



dans le secteur public. Pour la deuxième et la troisième année de la convention collective, la CSN revendique une augmentation de 1 \$ l'heure ou de 3 %, selon ce qui est le plus avantageux pour chaque

salarié-e. La revendication salariale de la CSN inclut aussi une clause de protection contre l'inflation. Des revendications que le conseil central appuie évidemment de tout cœur. Solidarité! ■

Plus de 600 personnes ont pris la rue à Québec le 30 octobre dernier.



Louis Hamel, François Proulx-Duperré et Barbara Poirier du conseil central entourent Jacques Beaudet lors de l'assemblée générale de la CDEC de Québec.

Salut Jacques

L'assemblée générale annuelle de la CDEC de Québec fut l'occasion de souligner le 25^e anniversaire de l'organisation et le départ à la retraite de Jacques Beaudet, son directeur général qui reste, par ailleurs, gestionnaire de la coopérative de la Maison de la coopération.

Jacques est impliqué dans l'économie sociale et le développement communautaire depuis plus de quatre décennies. À l'époque de ses premières expériences, en 1975 dans les garderies populaires, on ne parlait pas encore de communautaire, encore moins d'économie sociale, c'est dire! L'homme a passé sa vie dans la mouvance : il a travaillé dans une coopérative d'habitation, est passé par le comité des citoyens du quartier Saint-Sauveur, a fait un saut dans le privé puis s'est engagé au CRÉEQ (l'ancêtre de la CDEC) au milieu des années 1990. Depuis 2007, il œuvrait à titre de directeur général de la CDEC. Son premier mandat, relevé avec succès, était de relancer l'organisme. Salut Jacques et bonne retraite! ■

RTC

Un peu de respect svp

Les chauffeuses et chauffeurs du Réseau de transport de la capitale (RTC) ont été piqués au vif, début novembre, quand le président du transporteur a eu des déclarations pour le moins insultantes sur les ondes d'une radio privée.

Invité à commenter la grogne entourant les midibus, Rémy Normand, a parlé de «résistance au changement», de «gens qui ont plus de difficultés à s'adapter» et s'est demandé à voix haute sur quoi les chauffeurs qui sont critiques des midibus se basent pour l'être. «Les chauffeurs n'ont pas les bilans du garage», avait-il laissé tomber.

«Ça fait partie du travail des chauffeurs de compléter un rapport de défectuosité afin d'orienter le travail des employé-es d'entretien», a répliqué Hélène Fortin, présidente du syndicat représentant les chauffeurs du RTC, «ce sont les chauffeurs qui vivent avec les midibus tous les jours et ils sont très bien placés pour émettre une opinion.» Selon le syndicat, les chauffeuses et les chauffeurs sont loin d'être réfractaires au changement, ils veulent simplement un outil de travail adéquat.

Devant la colère des chauffeurs, Hélène Fortin invite le président du RTC à être prudent dans ses déclarations et à prendre du recul. Pour le syndicat, il est clair que ce n'est pas en insultant les employé-es du transporteur et en se privant des observations des professionnels qui sont aux premières lignes que l'on améliorera le transport en commun à Québec. ■

50 ans de syndicalisme enseignant au Cégep Garneau

Les membres du Syndicat des professeur-e-s du Collège François-Xavier Garneau (CSN) ont célébré, le 25 octobre dernier, le 50^e anniversaire de leur syndicat.

Une soirée festive et animée à laquelle le comité exécutif du conseil central a eu le plaisir de participer. L'équipe fut profondément touchée par le discours du président du syndicat, François Chassé, dont nous vous partageons un extrait. Longue vie au SPCFXG (CSN)!

«Être à la CSN, c'est consentir à prendre le risque d'être avec les autres, mais aussi d'avoir la lucidité de comprendre que notre sort, de toute façon, est lié à celui de tous les autres salarié-es : car, dans le merveilleux monde du travail, nul n'est une île.

Plus prosaïquement, être à la CSN, c'est également consentir à ce qu'à chaque deux semaines, une partie de la cotisation qu'on paie soit directement consacrée à soutenir les luttes d'autres travailleuses et travailleurs. Pour ma part, je suis très fier qu'à chaque piastre que je fais, il y'en ait une partie qui serve à ça, qui sert à soutenir des camarades qui, bien souvent, sont bien plus mal pris que nous autres.



Être à la CSN, enfin, c'est également mener nos propres luttes avec le soutien des autres en sachant que chacune de nos victoires rejaillit sur la CSN... » - François Chassé ■

Que serait un anniversaire sans un gâteau d'anniversaire?



Des membres des comités exécutifs du SPCFXG-CSN, du conseil central, de la FNEEQ et de la CSN posent pour la postérité.



Tirage d'un iPad pour Leucan

La campagne de financement du conseil central pour le Camp Vol d'été Leucan – CSN s'est conclue avec le tirage d'un iPad lors de l'assemblée générale du 2 octobre. Le tirage a été fait par M^{me} Judith Riopel, participante à l'édition 2019 du camp.

Le gagnant est Luc-Olivier Guay, travailleur à l'Institut universitaire en santé mentale de Québec (IUSMQ) et membre du Syndicat des professionnelles, techniciennes et techniciens de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (SPTSSS-CSN). ■

Responsables de dossiers au conseil syndical

Le premier conseil syndical du mandat, le 20 septembre, fut l'occasion de choisir les responsables de dossiers et de comités. De gauche à droite : Sébastien Jobin, responsable du comité des jeunes; Linda Mercier, personne-ressource pour les représentants à la vie régionale (RVR); Sébastien Collard, responsable du dossier environnemental. Absente de la photo : Pascale Sauvageau, responsable du comité des femmes. ■

Crampons obligatoires au CIUSSS

... et si on déneigeait convenablement ?

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale a annoncé récemment que des crampons seraient dorénavant obligatoires pour les employé-es qui risquent de chuter dans le cadre de leur travail.

«Nous saluons l'initiative de l'employeur, c'est un bon moyen de protection», indique Richard Boissinot, président du Syndicat des travailleuses et des travailleurs du CIUSSS de la Capitale-Nationale (CSN). Cependant, il pense que la mesure pourrait aller plus loin et envisager d'investir en prévention. «C'est triste que le CIUSSS attende qu'il y ait 350 incidents pour réagir. Souvent,

la prévention arrive après le problème, c'est une mauvaise idée», indique le syndicaliste.

Reprendre le déneigement à l'interne

En matière de prévention, le syndicat considère que la meilleure politique serait de reprendre le contrôle complet du déneigement à l'interne. «Il y a des limites importantes avec les compagnies privées qui effectuent l'entretien des espaces de stationnement», révèle Richard Boissinot. «Souvent, le déneigement n'est pas commencé ou seulement partiellement fait quand le personnel et la population

arrivent», poursuit le syndicaliste pour qui le travail serait mieux fait et fait plus rapidement, s'il était effectué par des salarié-es du CIUSSS. ■





Nouveaux visages dans l'équipe

Deux nouveaux conseillers à la mobilisation se sont joints à l'équipe du conseil central depuis la rentrée, il s'agit de Vincent Grenier et de Denis Martel.

Tous deux travaillent à la CSN depuis plusieurs années, l'un aux lois sociales, l'autre à la syndicalisation et à la mobilisation. Vincent provient à l'origine du syndicat d'Olymel, à Vallée-Jonction, tandis que Denis vient du Syndicat national des pâtes et papiers de

Donnacona. Bienvenue !

Les membres de l'équipe de travail du conseil central sont, de gauche à droite, première rangée : Nicolas Lefebvre Legault, conseiller à l'information, Bérengère Lottin, secrétaire de direction, Ann Gingras, présidente, Chantale Raymond, secrétaire-comptable, Louis Hamel, trésorier; deuxième rangée : Mario Précourt (seul intrus sur cette photo d'équipe), Gilles Lamontagne,

premier vice-président, Denis Martel, conseiller syndical à la mobilisation, Audrey Jomphe, secrétaire à la mobilisation, Vincent Grenier, conseiller syndical à la mobilisation, François Proulx-Duperré, secrétaire général, Barbara Poirier, deuxième vice-présidente, Gino Provencher, conseiller syndical à la mobilisation, et Pierre Lachance, coordonnateur et conseiller syndical à la mobilisation. ■

Une semaine SST bien remplie, comme c'est la tradition !

Le comité exécutif du conseil central a entrepris une tournée de lieux de travail où sont présents des syndicats CSN à l'occasion de la Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail du 13 au 20 octobre. Cette tournée est l'occasion pour nous d'aller visiter les membres «chez eux» et de mieux comprendre leur réalité quotidienne.

C'est toujours extrêmement enrichissant. Cette année, nous avons eu la chance de

visiter une scierie, des élévateurs à grains, une fromagerie, une buanderie publique, un couvoir, un centre de distribution et une entreprise de construction de ponts. Bref, autant de lieux situés aux quatre coins de notre territoire, qui témoignent de la grande diversité des milieux où sont présents les membres de la CSN.

Partout où nous sommes allés, nous avons pu sentir la passion et la fierté qui animent les travailleuses et les travailleurs.

L'ensemble de ces personnes sont de formidables ambassadeurs pour leur milieu de travail. Tout à fait inspirant !

Nous en ressortons grandis et plus que jamais convaincus de la noblesse et de la dignité du travail, ce qui augmente d'autant le sens des responsabilités et le sentiment de fierté qui nous animent dans nos fonctions syndicales. À vous toutes et tous, nos profonds remerciements ! ■

Le Soleil renaît en coop

Tout indique que *Le Soleil* sera transformé en coopérative de solidarité avant la fin de l'année. *Le Réflexe* fait le point sur une petite révolution dans le monde de l'information.

Maintenant que le juge Daniel Dumais, de la Cour supérieure, a accepté la recommandation du séquestre de PwC, avec la bénédiction du gouvernement, les artisans de la coop ont jusqu'au 18 décembre pour conclure la vente. «On ne voit pas d'écueils majeurs qui empêcheraient la transaction», nous dit Jean-François Néron, membre du comité de formation de la coopérative et président du Syndicat de la rédaction du *Soleil* (CSN).

Par Nicolas Lefebvre Legault
Conseiller à l'information



Depuis le 19 août, les manifestations de soutien aux quotidiens du Groupe Capitales Médias se sont multipliées. Ici, à Québec, le 8 septembre dernier.

De la faillite au projet de coop

Transformer le capital de sympathie en capital

La nouvelle tombe comme une bombe le 19 août : le Groupe Capitales Médias, qui publie notamment *Le Soleil*, mais aussi cinq autres quotidiens régionaux, se place sous la protection de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. «À partir de ce moment-là, on est dans une situation de fermeture si on ne trouve pas de repreneur», rappelle Jean-François Néron.

Le choc et la stupeur dans les salles de rédaction font rapidement place à l'espoir alors qu'une grande vague d'amour venant du public déferle. Les gens tiennent à leurs quotidiens et le manifestent de plusieurs façons. «On a remarqué un grand capital de sympathie et on s'est demandé pourquoi on n'essaierait pas de transformer ce soutien populaire en capital financier», raconte le journaliste.

L'idée d'une relance sous forme de coopérative avait été lancée par la Fédération nationale des communications (CSN) qui regroupe l'immense majorité des syndicats du Groupe Capitales Médias (tous, en fait, à l'exception du syndicat de la rédaction de *La Tribune*). Le 27 août, une assemblée générale conjointe des syndicats CSN du groupe mandate la fédération et

MCE Conseils afin d'explorer l'option coop.

«Après analyse, on s'est rendu compte que ce qui colle le plus à notre réalité, c'est la formule de la coopérative de solidarité qui permet de solliciter l'appui de la communauté», explique Jean-François Néron. Afin de maximiser l'appui du milieu, il a été décidé de créer six coopératives, une par quotidien, et une septième chapeautant le groupe pour les services communs.

«On a invité les gens à donner selon leurs moyens et nous sommes allés voir en parallèle les syndicats, corporations, entreprises pour obtenir du soutien», raconte le président du syndicat du *Soleil*. L'objectif était de récolter 500 000 \$ dans chaque milieu, objectif atteint et même dépassé dans certains cas. En outre, les artisans des coopératives sont également allés chercher du soutien sous forme d'engagements publicitaires sur 1, 2 ou 3 ans. «Juste à Québec, on est allé chercher près de 1,5 M\$, comme ça», indique Jean-François Néron.

«Nous sommes très satisfaits de l'appui

de la communauté», nous dit Jean-François Néron, «on demande aux gens de donner sans avantages concrets, la réponse est excellente : la première raison pour laquelle les gens donnent c'est parce qu'ils croient à l'importance de l'information.» Le syndicaliste souligne que le contexte n'est pas facile, à la veille des fêtes, mais que l'appui de la communauté a donné le coup de pouce suffisant pour faire le bouclage de l'entreprise. «L'implication du milieu fut aussi un élément positif pour convaincre les grands bailleurs de fonds d'embarquer dans le projet. On a fait en un mois, un mois et demi ce qui prend de cinq à six mois habituellement», révèle-t-il.

Les événements se sont bousculés dans la troisième semaine de novembre. Le mardi 19, le gouvernement a affiché ses couleurs et annoncé qu'il privilégiait le modèle coopératif pour la relance des quotidiens de GCM. Le même jour, le Mouvement Desjardins s'est toutefois désisté, ce qui entraîne de l'incertitude. Cela n'a pas empêché le séquestre de PwC de recommander le projet de coop comme repreneur le lendemain. Vingt-quatre heures plus tard, le juge Daniel Dumais acceptait la recommandation du séquestre. ■

D'autres étapes à franchir

Il reste quelques étapes à franchir pour conclure la vente d'ici au 18 décembre. «On a des devoirs à faire pour répondre aux conditions imposées par le tribunal et les bailleurs de fonds», explique Jean-François Néron.

Il faut d'abord constituer légalement les coopératives et former les conseils d'administration. Les syndicats doivent également tenir des assemblées générales pour ouvrir les conventions collectives et mettre fin aux régimes de retraite. Le plan d'arrangement avec les créanciers doit également être approuvé par ceux-ci.

Finalement, il reste à compléter le

montage financier. «Le refus du Mouvement Desjardins d'embarquer, alors que notre modèle est jugé crédible par les grands fonds, nous a étonné», dit Jean-François Néron, «la bonne nouvelle, c'est qu'on a des discussions avec d'autres acteurs et qu'on a bon espoir.»

Le plan d'affaires des coopératives prévoit un fonds de départ de 19 à 21 millions de dollars sur 5 ans. Jusqu'à maintenant, 16 M\$ ont été trouvés. Il manque donc encore entre 3 et 5 M\$ pour boucler le montage financier prévu. Un obstacle qui est loin d'être insurmontable considérant le chemin parcouru. ■

L'entonnoir

Quelques chiffres qui illustrent la crise que traverse une industrie autrefois prospère.

22 invitations ciblées ont été envoyées par le séquestre à des repreneurs éventuels
10 entités ont demandé à voir les chiffres de Groupe Capitales Médias

4 entités ont déposé une lettre d'intérêt pour reprendre le groupe

3 entités ont déposé un modèle d'affaires pour la relance

2 entités, dont le projet de coop, ont été retenues par le séquestre

Le Groupe Capitales Médias en bref

Le Groupe Capitales Médias est né en mars 2015, lorsque Martin Cauchon rachète les quotidiens régionaux du groupe Gesca, filiale de Power Corporation. Les quotidiens publiés sont :

- *Le Soleil*, Québec (1896)
- *Le Droit*, Ottawa-Gatineau (1913)
- *La Voix de l'Est*, Granby (1935)
- *La Tribune*, Sherbrooke (1910)
- *Le Nouvelliste*, Trois-Rivières (1920)
- *Le Progrès-Dimanche* et *Le Quotidien*, Saguenay (1879-1973)

Après des années de compression, le Groupe Capitales Médias compte environ 300 employé-es et plus de 900 retraité-es. GCM a des dettes accumulées de 32 M\$, dont 15 M\$ à Investissement Québec, et perd entre 150 000 \$ et 200 000 \$ par semaine. ■



Assemblée générale des syndicats du Soleil, le 27 août 2019.

Dommage collatéral

«Un des gros dommage collatéral de la faillite de Groupe Capitales Médias, c'est la fermeture des régimes de retraite», explique Jean-François Néron.

Le président du Syndicat de la rédaction du Soleil (CSN) explique qu'étant donné le déficit de solvabilité, le maintien des régimes de retraite aurait été un trop gros fardeau financier pour n'importe quel repreneur. «Juste la part de l'employeur, c'est près de 4 M\$ par année, c'est impossible dans le contexte», laisse tomber Jean-François Néron.

Les artisans des coops ont donc fait leur deuil des régimes de retraite et les syndicats devront y mettre fin d'ici le 18 décembre. Il n'y avait malheureusement pas d'alternative, c'était ça ou la fermeture de l'entreprise et le chômage pour tous. Tout dépendant de la fluctuation des taux d'intérêts, les pertes risquent de s'élever à 25 %, tant pour les retraité-es que pour les actifs. Les retraité-es regardent toutefois toutes les options possibles pour limiter les pertes et responsabiliser Power Corporation, leur ancien employeur. ■

Fonctionnement du modèle coopératif

Le modèle retenu pour la relance du *Soleil* est la coopérative de solidarité. Comment ça fonctionne ? Qu'est-ce que ça va changer ?

La coopérative de solidarité est un modèle coopératif dans lequel il y a deux types de membres : les membres travailleurs et les membres de soutien (qui peuvent être autant des corporations, des syndicats par exemple, que des individus). Le pouvoir dans une coopérative appartient aux membres, sur la base démocratique d'un membre, un vote. Les membres se réunissent en assemblées générales et élisent un conseil d'administration. Au quotidien, la gestion peut être plus ou moins participative.

Dans le cas du *Soleil*, bien que la répartition exacte des pouvoirs ne soit pas encore déterminée, on sait déjà que les employé-es seront toujours majoritaires. La loi prévoit d'ailleurs que les membres de soutien ne peuvent avoir plus du

tiers des sièges au CA. Des collègues électoraux seront créés et cadres et syndiqué-es auront un pouvoir égal.

«Le *Soleil* c'est une entreprise où il y a eu beaucoup de tensions patronales/syndicales dans le passé», rappelle Jean-François Neron, «le modèle retenu amène tellement de changement dans la gouvernance qu'on ne peut pas prévoir ce qui va se passer exactement.» Selon le syndicaliste, une chose est sûre, on n'est plus dans une logique de confrontation. «C'est comme une roue qui tourne, tout le monde est redevable à tout le monde», illustre-t-il, «il y a beaucoup de questionnement, il va falloir redéfinir le rôle syndical dans ce contexte, on apprend».

Selon les études, les travailleuses et les travailleurs se tournent souvent vers le modèle coopératif en désespoir de cause, quand tout a été essayé et qu'il n'y a plus d'issue. «C'est un modèle qui demande



Jean-François Neron, président du Syndicat de la rédaction du *Soleil* (CSN)

beaucoup de pédagogie, on a senti beaucoup de questions et de craintes parmi les membres», révèle Jean-François Neron. «Les coopératives c'est quelque chose que l'on connaît au Québec, mais de loin, comme un voisin à qui on ne dit jamais salut et dont on ne prend pas de nouvelles», illustre-t-il.

Les employé-es du Groupe Capitales Médias sont le groupe qui s'investit le plus dans le projet de coopérative. Au plan financier, leur contribution se fait sous la forme d'une retenue à la source d'environ 5 %, ce qui permettra de récolter environ 5 M\$ en cinq ans.

«Si on a une chance de réussir, c'est en sortant du modèle traditionnel qui est de faire des profits à tout prix, sur une base trimestrielle», explique Jean-François Neron, «bien sûr on veut être rentable, mais on a pas besoin de faire des profits, ce qu'on veut c'est que l'information continue, tant mieux si on peut verser des ristournes, mais ce n'est pas le but». ■

L'avenir à court terme du *Soleil*

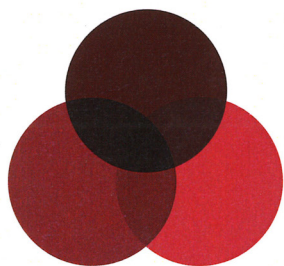
Qu'est-ce qui attend *Le Soleil* dans les mois à venir ? Plusieurs scénarios ont été évoqués dans les médias, mais rien n'est encore totalement arrêté.

«Le modèle coopératif n'est pas une fin, c'est un véhicule, il doit être porté par un modèle d'affaires pérenne», explique Jean-François Neron qui précise : «on ne pourra plus faire dans le futur ce qu'on fait actuellement, il faudra absolument diversifier les sources de revenus, c'est ce qu'on veut faire dans la prochaine année.»

La coopérative ne partira pas

de zéro. Avant le naufrage de l'entreprise, les employé-es travaillaient déjà depuis six mois sur un nouveau modèle d'affaires. Plusieurs idées circulent, comme celles de faire contribuer les lecteurs pour l'application et d'abandonner le papier en semaine, mais rien n'est encore arrêté.

«On va informer les lecteurs au fur et à mesure des changements, s'il y a lieu. Ce sera une transition en douceur», assure Jean-François Neron, «le papier n'est pas là pour disparaître au 1^{er} janvier si on devient une coop.» ■



Je coopère pour Le Soleil

Vous pouvez encore contribuer

La campagne pour sauver les quotidiens du Groupe Capitales Médias a été lancée dans l'urgence. Les échéanciers étaient particulièrement serrés, une offre devant à l'origine être déposée avant le 25 octobre. Sachez qu'il est encore possible de contribuer, que ce soit comme syndicat ou comme individu.

«On peut devenir membre de la coopérative à tout moment», indique Jean-François Néron. Pour le moment, les artisans de la coopérative ne peuvent rien promettre aux membres, d'une part parce que la coopérative n'est pas encore formée, mais aussi à cause d'exigences légales de l'Autorité des marchés financiers.

«Ce n'est surtout pas un investissement, mais plutôt une contribution volontaire», dit Jean-François Néron, «tout ce que l'on peut promettre pour le moment c'est que, si ça fonctionne, l'information va continuer d'être livrée». Si les objectifs de financement populaire ont été atteints pour le montage financier, les dons sont toujours les bienvenus. «Plus on a de soutien de la communauté, mieux c'est», explique-t-il, «ça va faciliter nos investissements et permettre d'accentuer notre virage numérique.» ■

Pour contribuer :
<http://coopmonjournal.com/>

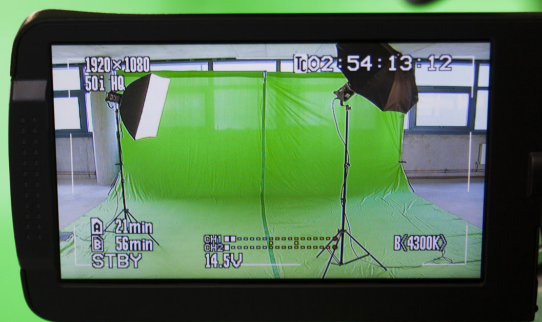
Le conseil central appuie la coopérative

Le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) a donné début octobre son appui à la coopérative du *Soleil*. Une lettre d'engagement de 10 000 \$ pour le projet de coopérative a été signée.

«Soyons clairs, la disparition du *Soleil* aurait été une catastrophe pour la région», selon la présidente du conseil central, Ann Gingras. Pour le conseil central, la crise que traverse le Groupe Capitales Médias devait se transformer en opportunité historique : celle de redonner *Le Soleil* à ses artisans et à sa communauté.

«Ensemble, on va sauver *Le Soleil* et la diversité de l'information», s'enthousiasme Ann Gingras. «Imaginez une presse réellement indépendante, entièrement consacrée à son rôle d'information, imaginez une presse ne devant rendre de comptes qu'à la communauté qui la supporte! Il me semble que c'est une aventure emballante qui mérite tout notre appui.» ■

À venir en 2020



Un studio au conseil central pour tourner vos vidéos, capsules, vlog...

Une victoire pour les paramédics et la population de Charlevoix

L'annonce d'un investissement gouvernemental de 10,6 M\$, pour bonifier la couverture ambulancière au Québec, se traduira par la conversion d'un horaire de faction à La Malbaie, une revendication historique du Syndicat des paramédics de Charlevoix (FSSS-CSN).

Par Nicolas Lefebvre Legault
Conseiller à l'information

Un gain pour Charlevoix

Le Syndicat des paramédics de Charlevoix (FSSS-CSN) se bat depuis des années pour transformer les quatre horaires de faction de Charlevoix en horaires à l'heure. «Là on a gagné une conversion à La Malbaie, c'est un gain pour les paramédics et la population de Charlevoix», dit Emmanuel Deschênes, «c'est 25 % de ce que l'on voulait précisément.»

Dans Charlevoix, l'investissement gouvernemental est de 923 000 \$. «Ça rajoute 8 000 heures de couverture ambulancière et ça se traduit par la création de quatre emplois», explique Emmanuel Deschênes, «mais ce n'est pas ça le principal, c'est un effet secondaire, le cheval de bataille c'est les services à la population.» «Notre argument c'est que les gens de Charlevoix ne sont pas des citoyens de seconde zone, on a le droit aux mêmes services qu'en ville, même si on a fait le choix de vivre en région», explique le président du syndicat.

La conversion va permettre d'améliorer le temps de réponse ambulancier. «Les paramédics vont être capables de faire leur travail, ce pour quoi ils ont été formés, c'est-à-dire sauver des vies», illustre Emmanuel Deschênes. «Le dossier



est réglé de Sainte-Irénée à Clermont, mon combat va se terminer quand il y aura une couverture adéquate de Petite-Rivière-Saint-François à Baie-Sainte-Catherine», poursuit-il.

Victoire syndicale

«Nous réclamons ces investissements depuis des années, et plus particulièrement depuis la fin de notre dernière négociation en 2017. Le déploiement des heures de service supplémentaires et l'ajout des ambulances étaient grandement attendus», a souligné Jean Gagnon, paramédic et représentant du secteur préhospitalier à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN). À l'époque, la CSN avait arraché une directive ministérielle établissant des critères clairs pour la conversion des horaires de faction.

«La victoire est due au travail acharné du syndicat, avec l'appui du CIUSSS et de l'employeur», explique Emmanuel Deschênes, «on a travaillé en front commun sur ce dossier, c'est un pur cas de **deuxième front**». La revendication syndicale était bien documentée et bien argumentée. C'est le syndicat

Emmanuel Deschênes, président du Syndicat des paramédics de Charlevoix (FSSS-CSN), lors d'une action au bureau de la députée Émilie Foster, en juin dernier.

qui a fait de ce dossier un enjeu par des coups d'éclat, tant au niveau local que national. Les paramédics ont ainsi pu aller chercher l'appui de la population et de la députée locale, Émilie Foster, qui avait pris un engagement en campagne électorale.

«Émilie Foster a travaillé fort sur ce dossier, on ne peut pas le nier, mais elle n'a pas fini de travailler», prévient Emmanuel Deschênes, pour qui la priorité, à court terme, sera

Deuxième front ?

À la CSN on parle souvent de deuxième front. Qu'en est-il?

Il s'agit de toutes les revendications qui dépassent le cadre de la négociation des conventions collectives et qui s'intéressent à la vie des travailleuses et des travailleurs à l'extérieur de leur milieu de travail. Bref, les revendications qui visent des changements sociaux touchant à la qualité de vie de toute la population comme, dans ce cas-ci, l'amélioration de la couverture ambulancière. L'expression a été popularisée en 1968 par Marcel Pepin, alors président de la CSN, dans un rapport moral percutant adopté par la suite par le congrès.



Vous avez dit horaire de faction?

Actuellement, deux types d'horaires gouvernent les ambulances dans la région de Charlevoix.

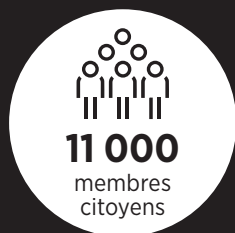
Tout d'abord, les horaires réguliers à l'heure, de 7 h à 19 h, avec des ambulances sur la route, et ensuite, des horaires de faction qui consistent, pour un paramédic, à demeurer disponible 24 heures sur 24 durant sept jours consécutifs. Il y a deux horaires de faction à Baie-Saint-Paul, deux à La Malbaie, un à Saint-Siméon et un à L'Isle-aux-Coudres. L'investissement annoncé permet la conversion de l'un des horaires de faction de La Malbaie en horaire à l'heure.

«Les horaires de faction sont des boulets dans la profession de paramédic», explique Emmanuel Deschênes, «le temps de réponse en situation d'urgence est vital, toutes les vies qui se sauvent dans la région le sont lors d'intervention de jour, quand il y a des horaires à l'heure.» Pour le paramédic, la région serait mieux servie par un déploiement ambulancier dynamique.

de transformer un second horaire de faction, du côté de Baie-Saint-Paul, d'ici au printemps. «C'est le minimum à court terme, après on va se battre pour convertir les deux derniers horaires de faction, c'est mon combat syndical, je suis en mission», conclut le syndicaliste. ■

Des paramédics de Charlevoix (CSN) au bureau de la députée Émilie Foster, en juin dernier.

La Caisse d'économie solidaire est la coopérative financière des syndicats CSN.



Gérald Larose
Président

Grâce à votre épargne, la Caisse solidaire soutient les mouvements sociaux, les entreprises collectives et les citoyens engagés pour une économie sociale et durable.

CAISSE.
COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE.
SOLIDAIRE.

Contactez-nous! 1 877 647-1527 | caissesolidaire.coop

Au Couvoir Scott, on y va un agenda à la fois

La demande était intrigante... «Le syndicat du couvoir Scott veut 20 copies de l'agenda du conseil central». Au départ, on a cru à une erreur. Mais non, c'est au téléphone que la présidente du syndicat nous explique : des travailleurs temporaires ont été intégrés aux équipes depuis peu et on soupçonne qu'ils ne se fassent pas payer toutes leurs heures (erreur de calcul en cours de route!). «On veut leur distribuer l'agenda du conseil central pour qu'ils marquent leurs heures et qu'on vérifie avec eux que tout est correct sur leur paie». Il n'en fallait pas plus pour piquer notre curiosité.

Par Nicolas Lefebvre Legault
Conseiller à l'information

Couvoir Scott

Le Couvoir Scott est constitué d'un réseau de fermes et d'un couvoir syndiqué depuis près de 35 ans. Pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre, l'employeur a commencé à faire affaire avec un programme fédéral permettant l'embauche de travailleurs étrangers. Les travailleurs viennent du Guatemala et se relaient pour des périodes de six mois, ils sont logés dans une maison de la compagnie.

«Il y a une vingtaine de travailleurs temporaires au total», nous explique

Line Allard, présidente du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Couvoir Scott (CSN), «ça va faire un an à la fin novembre que c'est commencé, le premier groupe vient de revenir».

La barrière de la langue

«Les patrons ont eu des cours d'espagnol, mais pas les syndiqués», explique Line Allard, «pour se comprendre il fallait prendre internet, ça a été difficile au début». Tous les documents sur les sites ont été traduits par l'employeur et sont maintenant affichés dans

les deux langues. Un programme de francisation, à raison de 2 h par semaine, a été mis en place. «Plusieurs sont devenus assez bons en français pour se débrouiller et pour qu'on arrive à se comprendre», explique la présidente.

Un encadrement à inventer

L'intégration n'est pas toujours évidente, mais se passe bien. Un des enjeux qui aurait pu être un point de friction c'est que le programme fédéral grâce auquel les travailleurs étrangers sont embauchés qui garanti 40 h par semaine. Or, les syndiqués n'ont même pas 40 h par semaine. «On a fait des rencontres avec les employé-es pour voir si certains auraient voulu avoir 40 h par semaine, sauf que l'employeur ne veut pas l'offrir», souligne la présidente du syndicat.

La question des salaires va aussi éventuellement poser problème. «Actuellement, les travailleurs étrangers sont payés 2 \$ de moins de l'heure, comme les nouveaux»,

L'infolettre du conseil central

La réplique est une infolettre envoyée par courriel chaque jeudi à toutes les personnes qui en font la demande (le formulaire d'abonnement est sur toutes les pages du site Web du conseil central et sur la page Facebook). On y retrouve l'essentiel de l'actualité du conseil central et de ses syndicats affiliés dans la région.

- Les luttes en cours
- Les règlements
- Les entrevues marquantes
- Les lettres ouvertes
- L'agenda du conseil central
- ...et plus encore!

Pour vous abonner :
<http://eepurl.com/cFJIT9>



explique Line Allard, «il faudra voir comment va s'appliquer l'ancienneté à l'avenir». En fait, il y a toute une série d'enjeux qu'il faudra réfléchir syndicalement. «On s'en va en négociation bientôt, il va falloir se questionner sur les points que l'on veut amener par rapport aux immigrants et il va falloir conventionner ça», explique la syndicaliste.

Défis syndicaux

«En 2020, ça va faire 35 ans que nous sommes syndiqués», dit Line Allard, «lorsqu'on a été racheté en 1989, il y a eu des années de frictions et une bataille pour garder le syndicat». Avec le vieillissement des membres, un des enjeux qui pourrait se poser à terme, c'est la disparition des syndiqué-es et leur remplacement par des travailleurs temporaires. «Actuellement, ils représentent environ 8 % des membres, mais si on n'encadre rien, ça peut changer», croit la présidente.

Les travailleurs guatémaltèques ne sont pas nécessairement réfractaires au syndicat. «Il y en a qui ne viennent pas de nulle part, on leur parle du syndicat et on voit bien qu'ils connaissent ça et comprennent très bien de quoi il s'agit», explique Line Allard, «mais comme ils n'ont pas de postes et pas de résidence permanente, leur position est très précaire».

Ce qui nous ramène aux agendas du conseil central. «Les travailleurs guatémaltèques sont appelés à travailler sur plusieurs fermes à des heures variables, ils ont, à l'occasion, des erreurs sur leurs paies», explique Line Allard, «c'est pour ça qu'on leur distribue l'agenda». Ce qui n'est pas fou : la meilleure façon d'intégrer des nouveaux membres, qu'ils viennent de la Beauce ou du Guatemala, reste encore de les accueillir correctement et de les aider à défendre leurs droits. ■



Line Allard, présidente du syndicat, avec un groupe de travailleurs guatémaltèques de retour au Couvoir Scott après une pause de six mois.

la meilleure façon d'intégrer des nouveaux membres, qu'ils viennent de la Beauce ou du Guatemala, reste encore de les accueillir correctement et de les aider à défendre leurs droits.

Une marche historique !

La manifestation pour le climat du 27 septembre fut bel et bien historique. Qu'on en juge : plus de 500 000 personnes se sont mobilisées aux quatre coins de la province, dont 30 000 à Québec même. Voici quelques photos de la participation du conseil central à la marche de Québec.

Photos : Pascal Rathé



Norbert Rodrigue, 1940-2019

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès, le 22 octobre dernier, de Norbert Rodrigue, ancien président de la CSN. Le conseil central offre ses plus sincères condoléances à sa famille et ses proches.

Par Nicolas Lefebvre Legault
Conseiller à l'information

Natif de la Beauce, Norbert Rodrigue exerce plusieurs métiers, notamment bûcheron et travailleur de la construction, avant de devenir aide-technicien en radiologie à l'Hôpital Sainte-Justine, à Montréal, où débute son engagement syndical. D'abord président de son syndicat, Norbert Rodrigue est élu président de la Fédération nationale des services, en 1968, puis premier vice-président de la CSN, en 1972. Perçu comme un modéré, Norbert Rodrigue l'emporte en 1976 contre Michel Chartrand et succède à Marcel Pepin à la présidence de la CSN.

Élu à 35 ans, ce qui en fait le plus jeune président de la CSN, Norbert Rodrigue est aussi le premier dirigeant syndical en 30 ans à provenir de la base et à ne pas être passé par l'université.

La présidence de Norbert Rodrigue est marquée par plusieurs conflits très durs (grève dans les minoteries, boycott de Cadbury, grève des travailleurs forestiers, grèves dans les médias) et l'émergence de la concertation. Il représente notamment la CSN aux sommets économiques de La Malbaie (1977), Montebello (1979) et Québec (1982). Indépendantiste, il convoque un congrès spécial de la centrale en 1979 et propose que la CSN appuie le oui au référendum de 1980. Sa présidence est assombrie par une grève des employé-es de la CSN, en 1980. En 1982, il quitte la présidence de la CSN.

Après son passage à la CSN, Norbert Rodrigue poursuit une carrière dans la haute fonction publique québécoise, notamment à l'Office des personnes handicapées du Québec qu'il dirige de février 1999 à sa retraite en janvier 2006. ■



« Il faut enraciner, convaincre et agir. La première qualité d'un véritable révolutionnaire qui ne veut pas seulement agiter, mais transformer, c'est la patience. Je nous la souhaite à tous. Il faut bâtir une place plus grande et meilleure aux travailleurs, aux travailleuses, au monde ordinaire, au peuple. »

- Norbert Rodrigue, dernière allocution comme président de la CSN, 1982.

C'est réglé

Quelques brèves sur les dernières ententes signées dans la région

Héma-Québec

Réunis en assemblée générale le 27 octobre, les membres du STT de Héma-Québec Québec (CSN) ont entériné l'entente de principe qui leur était soumise dans une proportion de 64 %. Ils se préparent maintenant pour la prochaine négociation dans un an.

Autres ententes

Personnel de soutien, commission scolaire de Charlevoix - entente locale adoptée le 23 septembre

Ville de Portneuf - entente adoptée le 10 octobre

Campus Notre-Dame-de-Foy - entente adoptée le 28 novembre ■



Le comité exécutif du STT de Héma-Québec Québec (CSN) avec leurs conseillers et la deuxième vice-présidente du conseil central.

Bienvenue à la CSN !

SQDC Sainte-Foy et Saint-Georges

Le Syndicat des employés et employés de la Société québécoise du cannabis – CSN a été accrédité au début du mois de novembre pour représenter les salarié-es des nouvelles succursales de Sainte-Foy et de Saint-Georges.

Il s'agit des 6^e et 7^e succursales de la SQDC à se joindre à la CSN. Le syndicat est affilié à la Fédération des employés et employés des services publics (FEESP). Comme il s'agit de sections d'un syndicat provincial, les nouveaux syndiqué-es seront formellement rattachés au Conseil central du Montréal métropolitain - CSN, ce qui ne les empêchera pas, évidemment, de s'impliquer au Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches.



Un militant enthousiaste de la SQDC s'était joint au cortège du conseil central lors de la manifestation écologiste du 27 septembre.

Bienvenue à la CSN !

CPE Ma belle grenouille

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs des CPE de Québec–Chaudière–Appalaches (CSN) a été accrédité, le 12 novembre dernier, pour représenter les salarié-es des trois installations du CPE Ma belle grenouille.

Ces travailleuses étaient auparavant affiliées aux TUAC. C'est une démarche collective qui les a amenées à vouloir changer d'affiliation syndicale. Les syndiquées ont analysé, ensemble, la situation. Celles-ci ont discuté de leur volonté d'améliorer leurs relations de travail et leur façon de faire syndicale. C'est le désir d'avoir une affiliation syndicale représentative du secteur, l'expérience et la qualité des services de la CSN qui ont fait pencher la balance.

Pour rester informé...

Les chroniques du *Réflexe* sont réalisées à partir des communiqués publiés semaine après semaine par l'équipe du conseil central. Pour être tenu au courant des nouvelles au jour le jour, la meilleure solution reste de vous abonner à *La Réplique*, l'infolettre du conseil central. Tous les détails sur notre site Web à : www.ccqca.csn.qc.ca

SSQ
assurance

**L'esprit
collectif**

Espace client

2 minutes pour s'inscrire
**48 heures pour recevoir
un remboursement**

**Avec autant d'avantages,
aucune raison de s'en passer.**



Téléchargez l'application.



Connectez-vous
espace-client.ssq.ca

Journée thématique
26 février 2020

SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL – SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Revendiquons le respect dans nos milieux de travail



CSN

Conseil central
de

Québec Chaudière-Appalaches

SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL – SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL